

# les familles d'aujourd'hui

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

## QUELQUES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DU MENAGE ET DE LA FAMILLE EN IRAN

-----

Réza MOINI  
(Centre statistique de l'Iran, Téhéran)

La famille est un sujet de grande importance dans la nouvelle Constitution de la République Islamique (Code 43) et il y a une aide effective de l'Etat aux familles, dès leur création (1), et par la suite (2).

Dans les pages suivantes, nous offrons un survol général et descriptif sur l'état démographique du ménage et de la famille en Iran. C'est une institution complexe : sociale, économique, légale et, dans une certaine mesure, religieuse. Certains des aspects que nous retenons, plus ou moins spécifiques au pays, peuvent avoir une influence sur la fécondité.

Notre étude commence par la structure du ménage et de la famille. Puis vient la nuptialité et ses aspects annexes (législation, pratiques). On verra enfin le niveau de la natalité et de la fécondité, avec un aperçu sur l'état de la contraception dans le pays.

### I - MENAGE ET FAMILLE

Très rares sont les sources statistiques sur la famille proprement dite, en Iran. Pour présenter la situation de la famille d'aujourd'hui, nous devons utiliser les statistiques relatives aux ménages.

A notre avis, les données sur les ménages représentent assez bien la composition de la famille iranienne. Nous observons seulement les ménages ordinaires, non les ménages collectifs. Parmi les personnes qui forment un ménage, très rares sont celles qui n'ont aucun lien de parenté avec les autres (0,5 %, voir tableau 1). Peu nombreux (1,1 %) sont les ménages composés d'une seule personne (3) : ces ménages particuliers ne peuvent constituer une famille (4).

Il s'agira donc, ci-dessous, non seulement de familles mononucléaires, couples sans enfants, ou avec enfants célibataires, mais aussi de familles polynucléaires (plus d'un couple marié) et de familles élargies.

- 
- (1) Aides pour l'achat de trousseaux destinés aux jeunes mariés.
  - (2) Pour acquérir un logement construit par l'Etat, une des conditions est d'avoir une famille, ou un ménage formé d'un nombre suffisant de personnes.
  - (3) "Le recensement national de la population et logements, 1976", Centre de Statistiques de l'Iran : résultats pour l'ensemble du pays, n°186, janvier 1980, p.157. Résultats pour Téhéran, n°3, septembre 1980, p.404 (Persan et Anglais).
  - (4) PRESSAT Roland : "Dictionnaire de démographie". Presses universitaires de France, 1ère édition, 1979 Paris, p.295.

## Structure des ménages

La composition des ménages (tableau 1) montre la présence de personnes qui ont des liens divers avec le chef de ménage. Une proportion notable des membres des ménages ne sont ni des épouses, ni des enfants. Cette proportion se réduit avec le temps, signe possible d'une transition vers la famille nucléaire.

L'interprétation de cette baisse peut être la suivante. L'évolution industrielle, combinée à de multiples autres facteurs, a favorisé les migrations de population active de la campagne vers les villes. En général, les migrants ne se déplacent pas avec toute leur famille ; les membres âgés restent sur place, les jeunes vont en ville. Les personnes isolées, qui forment les ménages urbains de taille 1, sont peut-être en majorité des immigrés : cette catégorie de ménages a augmenté : 6,4 % en 1976, 9,6 % en 1982. Les ménages de deux personnes sont plutôt des jeunes couples : leur part passe de 11,9 à 13,8 %. Cette croissance de la proportion des petits ménages abaisse la dimension moyenne en ville, effet des migrations et de la décohabitation. Faute de données plus précises, nous ne pouvons examiner l'effet des migrations entre villes, des petites vers les grandes.

## Importance des parents ascendants

Au recensement de 1976, le dernier connu, examinons la situation des personnes de soixante-cinq ans et plus : la majorité d'entre eux figurent dans un ménage au titre de père (10,3 %), et surtout de mère (43,7 %) du chef de ménage. Ce phénomène de cohabitation s'explique par le respect des enfants pour leurs parents âgés et surtout par le souci de les protéger au point de vue économique : là où il n'y a ni pension alimentaire, ni retraite, cette protection est assurée plus simplement par la cohabitation.

Dans cette même population âgée, la cohabitation est plus fréquente en milieu urbain que dans les villages. Une raison peut en être la migration des jeunes adultes vers les villes, sans leurs parents ; ce qui diminue la cohabitation dans les villages. Par ailleurs, la cohabitation est plus forte, dans la ville de Téhéran, que dans l'ensemble des villes. Ce fait peut tenir à différentes raisons, parmi lesquelles, surtout, la difficulté de trouver un logement dans la capitale.

## Importance de l'homme

L'Iran, comme beaucoup d'autres pays du Moyen-Orient, peut être considéré comme une société patriarcale. La religion et les lois donnent plus de poids aux hommes : le divorce est moins difficile lorsque c'est le mari qui porte plainte ; la part des hommes, dans l'héritage, est deux fois plus grande que celle des femmes (5), parce que la responsabilité économique est presque toujours dans les mains des hommes. Rappelons que dans la population active occupée, de dix ans et plus, le sexe masculin est six fois plus représenté que le sexe féminin ; dans la population totale de six ans et plus, le nombre des hommes alphabètes est presque le double de celui des femmes alphabètes (alors que le rapport de masculinité est de 106,1/100).

(5) Coran, sourate Alnesa, verset 9 ; Code-Civil, article 907.

**TABLEAU 1 : STRUCTURES DES MENAGES SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE (EN POUR CENT).**

Lien de parenté avec le chef de ménage	IRAN		TEHERAN	
	1966	1976	1976	1980
- Chef de ménage	20.2	20.1	22.2	24.3
- Epouse	17.2	17.4	18.5	19.9
- Enfants	51.6	53.7	51.0	49.1
- Père et Mère	2.4	1.8	1.9	1.9
- Gendre et belle-fille	....	1.2	0.6	0.3
- Petits et arrières - petits-enfants	1.8	1.7	0.8	0.4
- Autres Familles	5.6	3.6	4.0	3.5
- Les domestiques	0.5	0.2	0.5	0.1
- Pas de lien familial	0.7	0.3	0.5	0.5
	100.0	100.0	100.0	100.0

- Sources : - "Le recensement national de la population et logements, 1976", opus cité.  
 - "Le recensement national de la population et logements, 1966", Centre de Statistique de l'Iran : Résultats pour l'ensemble du pays, n°168, Mars 1968, p.190 ; résultats pour Téhéran, n°10, septembre 1967, p.322. (Persan et Anglais).  
 - "Les résultats du recensement de la ville de Téhéran, 1980", Centre de Statistique de l'Iran, Téhéran, Mars 1981, p.259 (en Persan).

**TABLEAU 2 : DIMENSION MOYENNE DU MENAGE**

ANNEE	IRAN		TEHERAN
	TOTAL	URBAIN	
1966	5.0	4.9	4.7
1976	4.9	4.8	4.5
1980	...	...	4.1
1982	...	4.3	3.9

- Sources : - "L'étude des problèmes de la population active. Les ménages dans les milieux urbains". (Ministère du Travail, département d'études sur la population active). Publication n°1. Résultats dans l'ensemble des milieux urbains, Août 1983, p.159. Voir aussi Publication n°26 pour les résultats de Téhéran, Déc. 1983, p.112 (en Persan).  
 - "Le recensement national de la population et logements, 1976", opus cité.  
 - "Le recensement national de la population et logements, 1966", opus cité.  
 - "Les résultats du recensement pour la ville de Téhéran, 1980", opus cité.

Aussi bien, les chefs de ménage sont surtout de sexe masculin (92,7 %) ; mais la place des chefs féminins est en augmentation graduelle. Un autre fait, en se limitant aux ménages d'une seule personne (catégorie rare) : les isolés sont surtout des hommes.

### Dimension du ménage

La dimension moyenne des ménages est un indice qui manifeste les changements dans la famille d'aujourd'hui en Iran. Les sources récentes sont très limitées, pour l'ensemble du pays. En ville, la dimension des ménages, mieux connue, a tendance à se réduire régulièrement, surtout à Téhéran (tableau 2).

Pour les ménages ruraux, nos statistiques, moins récentes, suggèrent une évolution de sens contraire : la dimension moyenne était de 4,98 en 1966 et de 5,17 en 1976. Dans les villages, la dimension dépend aussi de facteurs propres : quelques études monographiques ont trouvé une corrélation positive entre la dimension du ménage et la surface des terrains agricoles, ou encore la quantité d'eau disponible pour l'irrigation (6).

Des raisons particulières sont à prendre en compte, en complément, pour expliquer l'accélération très récente de la baisse de dimension. On voit, en ville (tableau 2), que la baisse après 1976, en quatre ans ou six ans, est beaucoup plus grande que dans la décennie antérieure. La décroissance rapide de la dimension, après la révolution islamique, est liée à des événements historiques, comme l'embargo économique (7) et la guerre imposée (8). Ces événements ont causé des restrictions dans quelques produits, et ces restrictions entraînent parfois de fausses déclarations : un ménage de six membres qui se déclare formé de deux ménages de trois personnes peut bénéficier, au total, d'une plus grande quantité de produits contingentés. Ces facteurs perturbateurs sont en jeu dans la baisse récente de la dimension moyenne des ménages.

## II - MARIAGE ET NUPTIALITE

En Iran, le mariage est l'institution qui a la plus grande influence sur la fécondité. Nous rappelons quelques traits des traditions, lois et pratiques ; les mesures démographiques concerneront l'intensité de la nuptialité, sa précocité et, indirectement, les remariages.

### Traditions

"Mariez ceux qui ne le sont pas", "L'homme qui s'abstient de se marier parce qu'il craint d'avoir une famille ne saurait être des nôtres" : le "Hadith" est très explicite. Le mariage a un aspect religieux et un as-

---

(6) BEHNAM Jamchid : "Structure de la famille et lien de parenté en Iran". Kharazmi, Téhéran 1973, p.102 (en Persan).

(7) Embargo contre l'Iran décidé en mai 1980 par les Etats-Unis et la Communauté Economique Européenne.

(8) En Septembre 1980, l'Irak commence l'offensive contre l'Iran.

pect civil : en général, les deux sont simultanés en Iran, mais ce n'est pas toujours le cas, comme nous le verrons.

La décision de se marier n'est pas toujours prise par les futurs conjoints. La famille, des deux côtés, a un très grand rôle dans le choix du conjoint. Le mariage dans la famille même est très courant, même entre cousins germains. Un dicton affirme : "Le mariage entre cousins est inscrit dans le ciel". Le rôle de la famille varie selon les couches sociales, et de la campagne à la ville.

### Lois sur l'âge minimum au mariage

L'âge minimum légal, pour contracter mariage, est une variable importante dans la fécondité. La législation a changé pendant ces dernières années ; distinguons avant et après la Révolution Islamique.

#### a) Dans l'ancien régime

L'âge minimum, en un premier temps, a été fixé par le Code Civil Iranien à quinze ans pour les femmes et dix-huit ans pour les hommes ; par dérogation ces limites pouvaient être abaissées, respectivement, à treize et quinze ans. A partir de janvier 1974, pour adapter la loi à la politique antinatale du pays à cette époque, l'âge minimum a été relevé : 18 ans pour les filles et vingt ans pour les garçons ; par dérogation, quinze ans pour les filles (Loi de protection de la famille, article 23).

Ces limites légales n'étaient pas en accord avec les pratiques, car les limites religieuses sont bien plus basses. La divergence entre la loi et la foi a provoqué le comportement suivant : des mariages précoces étaient célébrés religieusement, mais déclarés légalement une fois que les jeunes mariés avaient atteint l'âge légal (9).

#### b) Sous la République Islamique

L'âge minimum, selon la loi Islamique, est de treize ans pour les filles et de quinze ans pour les garçons. Pour les filles, une dérogation peut abaisser l'âge au mariage jusqu'à neuf ans (10) ; pour ces mariages entre neuf et treize ans, l'avis du chef du tribunal religieux et un certificat médical sont indispensables.

### Polygamie et mariage temporaire

Légalement, un homme peut contracter un mariage (permanent) avec quatre femmes au plus. Mais la polygamie est très rare, et limitée en fait à

(9) MOINI Reza : "Fécondité et planning familial dans le quartier du "9 aban" à Téhéran. Enquête "C.A.P." 1975". Thèse de Doctorat de troisième cycle, spécialité démographie, Institut démographique de l'Université de Caen, Mai 1977, p.268.

(10) AZIMI Hossein : "L'accroissement de la population et les besoins", (Organisation du plan, département de la planification sociale et de la force humaine), Téhéran, Déc. 1981, p.60 (en Persan).

deux femmes. Selon la religion, en effet, la polygamie est admise si l'homme peut assurer une égalité totale entre les épouses, ce qui n'est guère possible en pratique ; pour le deuxième mariage, l'accord de la première femme est nécessaire.

En plus du mariage permanent, il existe chez les Chiites une forme de mariage temporaire ("sighé") ; cette forme est très rare, elle aussi, en Iran, et s'observe dans certains groupes sociaux (11). Dans cette forme de mariage, la dot et la durée de l'union sont bien fixées, et les enfants provenant du mariage temporaire sont légalement considérés comme des enfants issus du mariage permanent. Avec l'appoint du mariage temporaire, un homme peut donc avoir temporairement, en théorie, plus de quatre femmes.

La polygamie, sous ses deux formes, est traditionnellement justifiée par le souci d'éviter les relations sexuelles illégales ; dans le passé, les veuves de guerre avaient, par la polygamie, le moyen de trouver un refuge économique et des enfants légitimes.

### Généralisation du mariage

On a dit que "l'intensité du mariage s'explique par le fait que l'acte sexuel ne peut s'épanouir que par le mariage". En Iran, tout le monde se marie, ou presque.

D'après les résultats du recensement de 1976, parmi la population de soixante-cinq ans et plus, la proportion de célibataires est de 1,0 % chez les hommes, et de 1,1 % chez les femmes. Dix ans avant (recensement 1966), on observait 0,2 et 0,5 % : on se marie légèrement moins souvent que dans le passé.

### Précocité du mariage

L'âge moyen au premier mariage a été obtenu (méthode de Hajnal (12)) à partir des données du recensement de 1976 : on trouve 19,6 ans pour les femmes, et 24,1 ans pour les hommes.

La précocité de la nuptialité iranienne, plus importante que dans les pays développés, doit être appréciée par comparaison avec d'autres pays de civilisation islamique. Le tableau 3 le permet, d'après l'enquête internationale de fécondité ("World Fertility Survey"). Les calculs pour l'Iran sont moins récents que les autres, la Jordanie exceptée ; une mise à jour montrerait certainement un changement.

Les femmes se marient en tous lieux plus précocement que les hommes ; mais l'Iran est un des trois exemples, sur les neuf, où l'âge moyen au mariage des femmes est inférieur à vingt ans. C'est en Iran que les hommes se marient le plus tôt, si l'on excepte le Yémen.

(11) MOINI Reza : opus cité.

(12) "Sources et analyses des données démographiques, application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar, deuxième partie. Ajustement des données imparfaites". I.N.E.D. 1973, p.183.

TABLEAU 3 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LE SEXE

Pays	Date de l'enquête	Féminin	Masculin
Egypte	1980	21.3	27.2
Jordanie	1976	21.7	26.3
Mauritanie	1981	19.2	27.5
Maroc	1980	21.3	26.1
Soudan	1979	21.3	27.5
Syrie	1978	22.1	26.4
Tunisie	1978	23.9	28.0
Yemen R.A.	1979	16.9	21.8
IRAN (Recensement)	1976	19.6	24.1

Sources : - "Le recensement national de la population et logements, 1976", opus cité.

- "Assesment of the quality of fertility data collected in W.F.S. individual surveys". Par Goldman Noreen, Office of population research Princeton University, p.51.

### Dissolution du mariage et remariage

La dissolution du mariage est possible en Iran, sans les obstacles traditionnels que l'on observe, par exemple, chez les catholiques. Mais la fréquence du divorce n'en est pas augmentée. Voici des données, non publiées, de l'enquête internationale de fécondité (13) : dans la population iranienne des femmes de 15-49 ans, mariées au moins une fois, la proportion des divorcées est de 0,8 % ; celle des séparées de corps, 0,3 % ; les remariées sont 5,9 %. Le remariage est encouragé par la société. Nous pensons que le remariage est plus facile pour les hommes.

### III - NATALITE ET FECONDITE

Le taux de natalité donne déjà une idée de la fécondité ; pour les deux mesures, nous poursuivons la comparaison de l'Iran avec d'autres pays.

#### Taux brut de natalité

Très élevé par rapport aux niveaux occidentaux, le taux de natalité en Iran diffère peu de ceux des huit pays de civilisation comparable (tableau 4) : dans six pays, la natalité est plus forte qu'en Iran ; elle est plus faible en Tunisie et en Egypte.

(13) L'enquête sur la fécondité en Iran. Centre de Statistiques de l'Iran (en collaboration avec W.F.S.), données non publiées.



TABLEAU 4 : TAUX BRUT DE NATALITE (POUR 1 000)

PAYS	ANNEE	TAUX BRUT DE NATALITE
Egypte	1981	37.6
Jordanie	1975-1980	46.9
Mauritanie	1975-1980	50.2
Maroc	1975-1980	45.4
Soudan	1975-1980	45.8
Syrie	1975-1980	46.4
Tunisie	1975-1980	36.0
Yemen R.A.	1975-1980	48.6
IRAN	1974-1975	42.5

Sources : - "Annuaire statistique de l'Iran", Centre de statistiques de l'Iran, Téhéran, mars 1984. p.871 (en Persan).  
 - "Annuaire démographique 1981". 33ème édition, Nations-Unies, New-York 1983.

Dans la comparaison, il faudrait aussi tenir compte que l'information est moins à jour, pour l'Iran, que pour les autres pays. Dans le tableau, le taux iranien (42,5 pour 1 000) provient d'une enquête du Centre Statistique de l'Iran, menée en collaboration avec les Nations Unies de 1973 à 1976. Une autre enquête, par la Faculté d'Hygiène de l'Université de Téhéran (14), donne un taux de 41,9 ‰ pour 1973-1974. Des estimations indirectes (15), basées sur le recensement de 1976, conduisent à des résultats assez proches : 38,9 pour 1 000 (méthode Rele), 40,8 pour 1 000 (méthode Coale-Demeny), 39,7 pour 1 000 (à partir des survivants au recensement).

Il serait peu recommandé, pour les années après la Révolution (1979), d'évaluer la natalité en utilisant le nombre de naissances enregistrées par l'Etat-Civil, à cause des facteurs perturbateurs déjà cités.

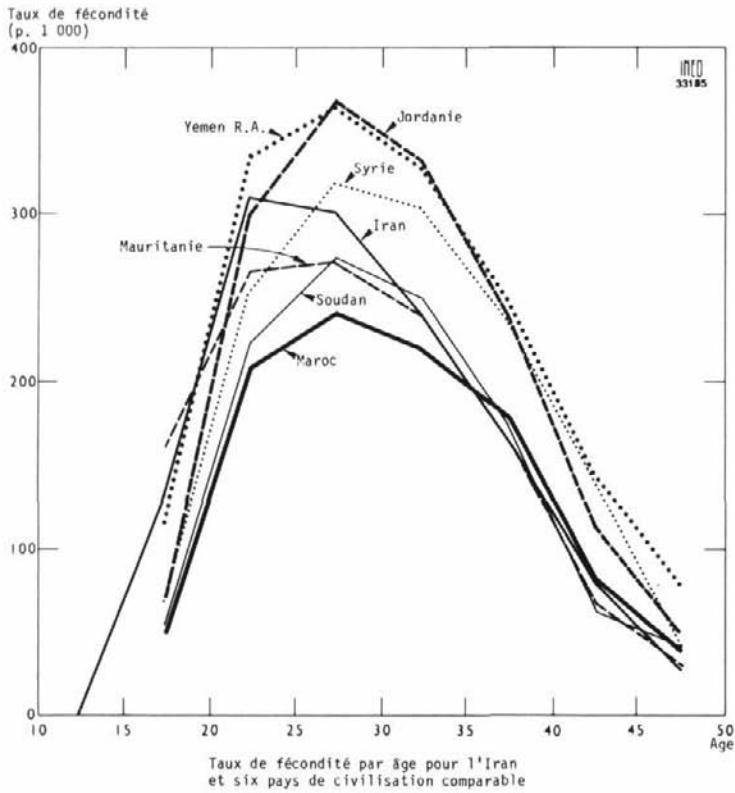
### Taux de fécondité par âge

Par groupe de cinq années d'âges, les taux iraniens de fécondité sont connus pour 1973-1976 (enquête du Centre Statistique de l'Iran (16)) ; dans les autres pays comparés, l'Enquête mondiale de fécondité fournit des données un peu plus récentes (dates données antérieurement, Tableau 3). Nous en tirons le tableau 5.

(14) NAHAPETIAN (V.) et KHAZANEH (H.) : "Les taux naturels de la population en Iran : Natalité, Fécondité, Accroissement de la population, Table de mortalité, 1977", p.193 (en Persan).

(15) SHAMSI (S.H.) : "A study of the population of Iran". I.I.P.S. Bombay, India, January 1984, p.18.

(16) "Population Growth Survey of Iran. Final report". Serial n°777. Centre de Statistiques de l'Iran. Téhéran, juin 1978, p.114 (en Anglais).



**TABLEAU 5 : TAUX DE FECONDITE (POUR 1 000) PAR CLASSE D'AGES (IRAN : 1973-1976 ; AUTRES PAYS : DATES DU TABLEAU 3)**

Pays	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Naissances par femme
Jordanie		71	300	367	332	240	112	47	7.64
Mauritanie	160	266	272	239	166	68	30		6.25
Maroc	49	208	242	220	178	82	39		5.90
Soudan	55	224	274	250	174	62	41		6.03
Syrie	75	255	319	303	236	141	41		7.48
Yemen (R.A.)	116	334	364	327	247	145	77		8.51
IRAN	1.6	131.5	309.5	300.3	239.5	163.5	79.0	27.7	6.25
. Urbain	0.5	111.2	252.1	217.0	146.6	99.9	45.5	11.6	4.42
. Rural	2.6	149.5	361.9	367.7	311.3	216.0	105.9	41.4	7.78

Sources : - "Population Growth Survey of Iran", opus cité.  
 - "Fertility patterns in the arab region". Par Smir Farid, p.36.  
 - "Assessment of the quality of fertility data collected in W.F.S. individual surveys", opus cité.

La fécondité, non négligeable avant quinze ans, augmente rapidement de quinze à vingt-quatre ans et arrive à un maximum à 20-24 ans ; le niveau reste presque le même de vingt-cinq à vingt-neuf ans mais diminue assez rapidement ensuite. Dans tous les autres pays comparés, le niveau maximal est dans la classe 25-29 ans : la forme de la courbe de l'Iran est donc particulière (voir graphique). Dans les autres pays, l'enquête mondiale de fécondité a interrogé seulement les femmes qui ont au moins quinze ans ; mais là où une fécondité assez forte est observée à 15-19 ans (exemple de la Mauritanie et du Yémen), on peut supposer qu'il existe une fécondité avant quinze ans, comme en Iran.

Après trente-cinq ans, la fécondité iranienne est plus faible que dans les autres pays cités. Est-ce l'usage plus courant des moyens contraceptifs, est-ce le type d'allaitement, qui provoque cette différence ? Sujet très intéressant à explorer dans les analyses des enquêtes de fécondité.

### Villes et campagnes

En Iran, on observe de grandes différences selon le lieu de résidence. Le taux de fécondité des femmes rurales, quel que soit l'âge, dépasse celui des femmes urbaines. Noter que, à 10-14 ans, la fécondité rurale est cinq fois plus forte que la fécondité urbaine. La raison principale de cette différence est peut-être la différence de précocité des mariages : en 1976, en effet, l'âge moyen des femmes au mariage (méthode Hajnal) est de 19,09 ans à la campagne, et de 20,21 ans en ville (17).

Le maximum de fécondité est à 20-24 ans dans le milieu urbain, mais de 25-29 ans en rural ; après trente ans, la décroissance est plus rapide en ville : ce qui peut s'expliquer par l'usage plus fréquent des contraceptifs en milieu urbain, alors que les femmes rurales ont plutôt une fécondité biologique.

### Indice synthétique de fécondité

Selon les taux observés, en Iran, une femme mettrait au monde au cours de sa vie un nombre moyen de 6,25 enfants ; l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain est de 3,36 enfants. La fécondité iranienne se place en position médiane, parmi les six autres pays musulmans comparés : c'est le Yémen qui est en tête.

### Etat de la contraception

L'emploi des moyens contraceptifs est officiellement admis, conformément à un "fatwa" prononcé par l'Iman Khomeini. Selon ce texte, les moyens contraceptifs peuvent être utilisés quand ils ne corrompent pas les organes humains et, pour les femmes, l'accord du mari est nécessaire.

---

(17) AMANI (M.) : "Situation et développement de la population iranienne". Paris 1983, p.25 (en Persan).

La distribution gratuite des moyens contraceptifs était une des fonctions du "Ministère de la Santé". Après le "fatwa" cité, les centres d'hygiène de ce Ministère ont été réorganisés et sont redevenus actifs. Toutefois, la propagande pour la contraception n'existe plus, ce qui laisse le couple juger librement de sa propre situation familiale sans intervention étatique. Par ailleurs, la stérilisation, qui était pratiquée auparavant, est maintenant interdite, ainsi que l'avortement pour lequel le Code Pénal est intransigeant.

Les statistiques montrent une augmentation depuis 1979, chaque année de la distribution gratuite de pilules, condoms et stérilets (D.I.U.) par les centres d'hygiène. De même, pour le nombre de consultations gratuites dans ces centres. Par ailleurs, le commerce des contraceptifs est libre, les prix sont raisonnables, et les produits accessibles sans ordonnance du médecin.

### - RESUME ET PERSPECTIVE -

-----

L'Iran est un pays où les liens familiaux sont très puissants. Un ménage peut même comprendre des parents lointains et des personnes sans lien de parenté. La dimension des ménages est en réduction. Mais des facteurs perturbateurs faussent les statistiques récentes (dimension moyenne sous-estimée).

Les traditions encouragent le mariage. Récemment, la loi a réduit l'âge minimum. Mais la décision de se marier, et à quel âge, est plus entre les mains de la famille que dans les lois. La polygamie et le mariage temporaire sont très rares et donc sans grande influence sur la fécondité. Le divorce ne rencontre pas d'obstacles traditionnels majeurs, mais semble avoir une incidence limitée.

La fécondité est élevée : en moyenne, plus de six enfants par femme. Toutefois, ce serait une idée fautive de penser que la contraception ne peut être pratiquée dans une société fortement islamique : en Iran, la distribution des moyens contraceptifs est en augmentation.

L'effet de cette distribution sur la fécondité n'est pas mesuré. Aux moyens contraceptifs et aux variables que nous avons décrites, comme l'âge minimum au mariage, il faudrait ajouter d'autres facteurs de la fécondité, comme l'alphabétisation, l'activité professionnelle... Il est capital que les centres de recherche réalisent des enquêtes sur la fécondité pour mesurer l'influence des variables actives.

Diverses causes peuvent conduire à un plus grand nombre d'enfants par femme, en Iran : l'abaissement légal de l'âge minimum au mariage, l'interdiction de l'avortement et de la stérilisation, et surtout l'idéologie islamique. Ce sont des facteurs d'augmentation de la croissance démographique. Les planificateurs, face à cette augmentation, doivent revoir leurs prévisions.